



www.euro-energie.com

Date : 03/06/13

Transition énergétique : évitons les fausses routes !



La **Fédération des Villes Moyennes** soutient un mix énergétique durable

A quelques heures de la conférence de presse au Ministère de l'Écologie sur les débats citoyens autour de la transition énergétique, la **Fédération des Villes Moyennes** exprime sa profonde inquiétude sur l'orientation trop idéologique des échanges et rappelle la position de ses représentants. Dans une contribution officielle, elle revendique un mix énergétique équilibré qui conjugue compétitivité économique, performance écologique et solidarité entre les territoires.

Développer les énergies nouvelles, ne pas condamner le nucléaire.

La **Fédération des Villes Moyennes** soutient activement le développement des énergies renouvelables dans les territoires, afin de faire reculer les énergies fossiles, telles que le charbon et le pétrole. « La France s'est engagée avec ses partenaires européens à réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre et à porter à 20% la contribution des énergies renouvelables au mix énergétique national. Les villes moyennes et intercommunalités ont un rôle clé à jouer pour relever ces défis à l'horizon 2020, plusieurs d'entre elles développent des projets exemplaires », précise Christian Pierret, Président de la FVM. Parallèlement, la Fédération rappelle que l'énergie nucléaire reste irremplaçable pour construire un modèle plus écologique, économiquement compétitif et socialement soutenable. « Il en va de l'indépendance stratégique de notre pays et du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Notre mix énergétique doit répondre aux impératifs écologiques mais aussi tenir compte des priorités économiques et sociales. C'est cela le développement durable réaliste ! » explique le Président.

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du secteur de l'énergie. Il leur propose un fil d'actualité concernant leurs métiers ainsi qu'un espace emploi, un annuaire, des ressources légales et techniques ainsi qu'une lettre d'information.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 9

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

La péréquation tarifaire : clé d'un accès égal pour tous les Français

La FVM réaffirme résolument son attachement à la péréquation tarifaire en matière de distribution d'énergie (électricité et gaz) : « La péréquation tarifaire constitue un outil de lutte contre la précarité énergétique qui touche aujourd'hui 4,5 millions de ménages en France. Elle doit être impérativement préservée ». Ce système s'appuie sur une indispensable solidarité entre les territoires puisqu'il garantit un prix identique pour l'accès au gaz et à l'électricité à 80% des Français. Le Rapport de la Cour des Comptes sur les concessions de distribution d'électricité, publié le 12 février 2013, reconnaît les vertus du modèle actuel de distribution, véritable facteur de cohésion nationale.

De par leur proximité et leur ancrage territorial unique, les villes moyennes sont de puissants leviers d'optimisation énergétique. A ce titre, il est nécessaire d'accompagner les acteurs locaux dans leurs projets. « La FVM propose la mise en place de structures compétentes pour soutenir les initiatives locales et favoriser le développement de projets innovants au service de la population, des PME et des ETI ». Valorisation du potentiel local, rénovation de l'habitat, développement des éco-quartiers, démultiplication des réseaux de mobilités durables, autant de défis qui se posent très clairement dans les débats actuels et que les collectivités et l'Etat devront relever ensemble au bénéfice de la France.

La performance du modèle national de la distribution d'électricité saluée par la Cour des Comptes

Le rapport de la Cour des Comptes sur les concessions de distribution d'électricité, publié le 12 février 2013, reconnaît les vertus du modèle actuel de la distribution.

Le principe fondamental de la péréquation tarifaire, selon lequel chaque utilisateur paie le même prix pour l'acheminement de son électricité, est intimement lié à l'existence d'un opérateur national. La péréquation tarifaire a été définitivement mise en place en France en 1959, après deux années de débats sur le sujet où fut notamment envisagé un tarif départemental de l'électricité. Cette solution n'a pas été retenue car les territoires n'étant pas tous producteurs d'énergie, les tarifs auraient subi de fortes variations en cas de défaillance des moyens de production les plus proches.

A propos de la **Fédération des Villes Moyennes**

Association présidée par Christian Pierret, ancien ministre, maire de Saint-Dié-des-Vosges, la **Fédération des Villes Moyennes** (FVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités qui intègrent une ville moyenne.

La FVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles urbains d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux, qui sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, la FVM est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FVM rassemble 200 adhérents.

Source : Communiqué **Fédération des Villes Moyennes**